

OFFRE DE FORMATION

Mettre en place des inspections de sécurité routière dans le cadre de la démarche ISRI



en présentiel

Nantes

7 et 8 novembre
2024



La démarche « Inspection de sécurité routière des itinéraires » (ISRI) est une démarche mise en place depuis 2008 sur le réseau routier national en France et très facilement transposable sur tous les autres réseaux routiers (départementaux, métropolitains, etc.). Elle est par ailleurs rendue obligatoire sur le réseau routier d'importance européenne – et donc également sur les anciennes portions de réseau routier national des DIR transférées ou mises à disposition de certaines collectivités – par la Directive européenne 2008/96/CE.

Il s'agit d'une démarche organisée à partir d'une approche usager pour détecter les anomalies d'un réseau. Elle se veut préventive, simple, efficace et pragmatique. Elle propose au gestionnaire un regard nouveau que l'œil habitué de l'exploitant local n'a plus, afin de retranscrire la perception de l'usager sur certains éléments constituant la sécurité d'une infrastructure (lisibilité, visibilité, cohérence des éléments constitutifs de la voie, etc.). Ce regard permet préventivement d'améliorer la sécurité du réseau inspecté.

Elle est différente et complémentaire d'autres démarches de suivi du réseau, comme le patrouillage, les états des lieux programmés de certains équipements (signalisation, rétro-réflexion des panneaux, assainissement, etc.) ou des études spécifiques plus poussées.

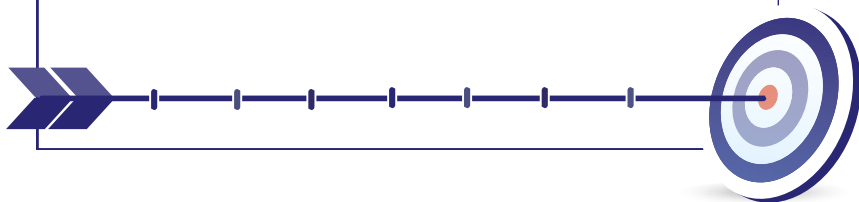
Comme elle vise à retranscrire la perception de l'infrastructure par l'usager, elle ne constitue pas un contrôle de la conformité des caractéristiques de l'itinéraire ou une évaluation de la qualité de son entretien. De ce fait, elle ne s'appuie pas sur des normes, des référentiels ou guides techniques spécifiques, ni même sur les accidents survenus.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Présenter le contexte réglementaire et technique de la démarche, ainsi que l'intérêt pour une collectivité de la mettre en œuvre ;
- Organiser une démarche ISRI à l'échelle de son réseau ;
- Réaliser une inspection de sécurité routière (préparation, visite de l'itinéraire, rédaction et restitution).



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposés méthodologiques ;
- Apports techniques ;
- Mise en situation ;
- Exercices et restitutions orales.

L'équipe de formateur mettra à disposition les kits ISRI'Cam nécessaires ainsi que les véhicules pour l'exercice pratique d'inspection sur site réel

PUBLIC

- Gestionnaires de voirie (hors réseau DIR)
- Prestataires privés chargés par un gestionnaire de voirie d'organiser et/ou réaliser des ISRI
- Conseils départementaux, métropoles, sociétés concessionnaires d'autoroutes
- Collectivités territoriales ayant récupéré des portions de réseau routier national dans le cadre d'un transfert (ou d'une mise à disposition pour les régions) de route et pour qui la réalisation périodique de la démarche ISRI constitue une obligation réglementaire.

Métiers ciblés : Techniciens et chefs de projets des structures précitées en charge du pilotage et/ou de la mise en œuvre d'une démarche ISRI.

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Exercices au gré des modules, visite d'itinéraire, rédaction et restitution de compte-rendu
- QCM final

FRAIS D'INSCRIPTION

1200 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

DURÉE 2 JOURS





PROGRAMME

JOUR 1

09h-12h00

Introduction à la sécurité de l'infrastructure routière :

1. Accueil et présentation des deux formateurs
2. Temps d'inclusion
3. Le programme de la formation
4. Notion de conduite
5. Enjeux de sécurité et leviers d'action pour le gestionnaire dans la résorption des accidents
6. Les 7 critères d'appréciation de la sécurité routière
7. Exercices

13h30- 16h30

Démarche ISRI et préparation d'une visite d'inspection

1. Propos introductifs
2. Contexte des démarches de sécurité routière
3. Démarche ISRI : philosophie et principes généraux
4. Mise en œuvre de la démarche et rôle de l'inspecteur
5. Outil ISRI'Cam
6. Exercices
7. Préparation de l'exercice pratique

JOUR 2

09h-12h00

Réalisation de la visite d'inspection

1. Propos introductifs
2. Présentation de l'exercice pratique
3. Inspections sur le terrain
4. Débriefing des inspections
5. Travaux de restitution

13h30- 16h30

Établissement et restitution du compte-rendu de visite d'inspection

1. Propos introductifs
2. Travaux de restitution (suite)
3. Restitution des visites
4. Réflexions, suites et approfondissement sur la démarche
5. Quizz d'évaluation
6. Bilan de la formation



LES ATOUTS DU **CEREMA**

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Gabriel Kleinmann

Chef de projets sécurité infrastructures
aménagement

INFORMATIONS ET **INSCRIPTION**



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema

